



MANAGING THROUGH TECHNOLOGY

Apprenti

Rémunération dans le secteur privé

REMUNERATION DES APPRENTIS

Extrait de la circulaire DGEFP-DGT n°2007-04 du 24/01/07 communiquée par le CFA
EVE

CURSUS M2

Votre situation	- 21 ans	+21 ans
Etudiant Télécom Ecole de Management n'ayant jamais fait d'apprentissage	49%	61%

CURSUS M1-M2

1^{ère} année

Votre situation	- 21 ans	+21 ans
Apprenti Télécom Ecole de Management	41%	53%
Admis sur titre n'ayant jamais suivi de cursus en apprentissage	41%	53%
Admis sur titre ayant déjà fait de l'apprentissage (BTS/DUT/licence)	49%	61%

2^e année

Votre situation	- 21 ans	+21 ans
Apprenti Télécom Ecole de Management	49%	61%



MANAGING THROUGH TECHNOLOGY

3^e année

Votre situation	- 21 ans	+21 ans
Apprenti Télécom Ecole de Management	65%	78%

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du SMIC, croissant par année d'exécution du contrat d'apprentissage et en fonction de l'âge de l'apprenti. Ceci est un barème minimum, l'apprenti(e) peut percevoir un salaire supérieur (sans charges supplémentaires).

(art. L117-10/nouv.Cod. : L6222-27)

Pour les apprentis de plus de 21 ans, il est fixé en pourcentage du Salaire Minimum Conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.

A titre indicatif : SMIC au 01/01/2010 : 1.343,77€

Il est à noter qu'en fonction de l'entreprise d'accueil, des dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables peuvent être appliquées. Au sein de Télécom Ecole de Management, les salaires moyens enregistrés en 2009-2010 sont les suivants :

CURSUS M2 : 93,39% du SMIC

CURSUS M1-M2 :

- 1^{ère} année : 59 % du SMIC
- 2^e année : 70 % du SMIC
- 3^e année : 85 % du SMIC

Important : Le salaire brut est égal au salaire net (aucune charges sociales pour l'apprenti).



MANAGING THROUGH TECHNOLOGY

Autres avantages financiers

Les **frais de formation** sont **intégralement pris en charge** par l'entreprise d'accueil. La Région d'Ile de France verse une **prime de transport** aux apprentis dont le montant a été fixé pour 2011 à **75 euros** mais pouvant atteindre **105 euros** en fonction du lieu d'habitation.